



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 23395

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation préoccupante de la santé périnatale. En raison de l'augmentation concomitante des naissances, des grossesses multiples et des prématurés, une détérioration de la santé périnatale est apparue. Il le prie donc de bien vouloir lui faire part des dispositions qu'il entend prendre pour améliorer la santé périnatale et les conditions de travail du personnel de la santé dont le rôle est indispensable pour aider les familles à faire face aux problèmes qui peuvent survenir lors de toute grossesse.

Texte de la réponse

Conscient des difficultés que traversent actuellement un certain nombre de maternités et de professionnels de la naissance, et reprenant à son compte la plupart des propositions formulées dans le rapport de la mission périnatalité de septembre 2003, le ministre a annoncé, le 10 novembre dernier, un plan ambitieux de soutien à la périnatalité. Ce plan rappelle les objectifs retenus dans la loi relative à la politique de santé publique : réduire la mortalité périnatale à un taux de 5,5 pour 1 000 et la mortalité maternelle à un taux de 5 pour 100 000. Il s'articule autour de cinq axes principaux visant à garantir plus d'humanité, plus de proximité, plus de sécurité et plus de qualité aux parents et aux enfants, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des professionnels de la naissance. Parmi l'ensemble des mesures annoncées, il convient de souligner plus particulièrement l'importance accordée à la mise en place d'une consultation au 4^e mois de la grossesse, la prise en compte de l'environnement psychologique de la naissance, la poursuite de l'effort financier en faveur de la mise aux normes des maternités au regard des décrets de 1998, l'expérimentation des maisons de naissance, le développement des réseaux de périnatalité sur tout le territoire français ainsi qu'un soutien accru aux transports des mères et des nouveau-nés. L'ensemble du plan fait l'objet d'un accompagnement financier important qui s'élève à 274 millions d'euros sur trois ans. Le plan périnatalité fera l'objet d'un suivi attentif à l'instar du plan urgences de septembre 2003. Une commission nationale de la naissance sera mise en place dès début 2005 et associera les professionnels de la naissance aux usagers des maternités pour veiller à la meilleure application possible du plan périnatalité 2005-2007.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23395

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6180

Réponse publiée le : 10 mai 2005, page 4837